

**Séance ordinaire du 12 décembre 2023
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

Délibération n°12122023D05

Objet : Intercommunalité – Présentation des RPQS de l’assainissement collectif et non collectif établis par la communauté de communes Cœur de Savoie

Date de la convocation et de l’affichage : 6 décembre 2023
 Nombre de conseillers en exercice : 29
 Nombre de conseillers présents : 22
 Nombre de pouvoirs : 6
 Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 28
 Pour : 28
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le 12 décembre 2023, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAUPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD		X		Jacques VELTRI
Régine DUCRET		X		Chantal GIRAUD
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Fabien CHAMPONNOIS	X			
Séverine DEBERNARDI		X		Christine CARREL

Accusé de réception en préfecture
 073-200083681-20231212-12122023D05-DE
 Date de réception préfecture : 20/12/2023

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Sarah HENICKE		X		Annie BERARD
Jean-Luc PLAGNOL		X		Francine BORDON
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA	X			
Aly DIARRA			X	
Yves GOAËR		X		Ghislain GARLATTI

Secrétaire de séance : Daniel GALLET

Rapporteur : Franck VILLAND, Maire

La communauté de communes Cœur de Savoie est compétente pour l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire de la commune de Porte-de-Savoie. De ce fait, elle est tenue d'établir annuellement un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) et de le présenter en conseil communautaire. L'assainissement collectif est géré selon deux modes distincts : en gestion directe ou en Délégation de Service Public (DSP).

Lors du conseil communautaire du 21 septembre 2023, la CCCDS a rendu un avis favorable (délibérations 20230921_143, 20230921_144 et 20230921_145) sur les trois RPQS suivants :

- RPQS de l'assainissement collectif géré en régie
- RPQS de l'assainissement collectif géré en DSP
- RPQS de l'assainissement non collectif.

Ces rapports doivent également faire l'objet d'une présentation devant le conseil municipal de chaque commune membre.

Vu l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la présentation du RPQS de l'assainissement collectif géré en régie, du RPQS de l'assainissement collectif géré en DSP et du RPQS de l'assainissement non collectif établis par la communauté de communes Cœur de Savoie et annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 12 décembre 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le

Le Maire,
 Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
 Daniel GALLET

Accusé de réception en préfecture
 073-200083681-20231212-12122023D05-DE
 Date de réception préfecture : 20/12/2023

Délibération du conseil municipal du 12 décembre 2023 n°12122023D05